

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 26 mai 2009

Date de convocation : 19 mai 2009

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18 Présents : 16 Procurations : 2

L'an deux mille neuf le 26 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES : Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN, Jean-Jacques CLAVERIE à Laurent AUBUCHOU

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

1) Lecture du procès-verbal de la séance du 23 mars 2009: adopté à l'unanimité

2) Médecine préventive : adopté à l'unanimité

Une convention est signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique. Les agents de la commune doivent obligatoirement passer une visite médicale tous les 2 ans (tout les ans en cas de pathologie)- coût de la consultation : 43 € par agent.

3) Assurances garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle que la commune a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion. Ces contrats cessent le 31 décembre 2009 et il convient d'autoriser le Centre de Gestion à lancer la procédure de mise en concurrence.

4) Entretien de l'éclairage public : adopté à l'unanimité

Le contrat annuel avec CEGELEC est reconduit à partir du 1^{er} janvier 2009 pour un montant de 1411,42 € HT. Pierre Saubatte indique qu'un bilan énergétique sera demandé afin d'optimiser les installations auprès du SDEPA.

5) Emplois d'été : Adopté à l'unanimité.

De nombreuses demandes ont été déposées au secrétariat. Huit candidatures ont été retenues. Les jeunes travailleront 2 semaines consécutives par groupe de deux aux mois de juillet et août. Ils seront rémunérés sur la base du SMIC horaire.

6) Convention Wimax avec l'entreprise Net 64 : Adopté à l'unanimité.

Afin de résorber les « zones blanches » et permettre ainsi à tous les Assonnais qui le souhaitent de recevoir l'ADSL, un répéteur va être installé sur la commune.

Les usagers devront néanmoins s'équiper d'une antenne et d'un boîtier pour se connecter en haut débit.

7) Maintenance du site internet de la commune : Adopté à l'unanimité.

Yves Monguilhet rappelle l'historique du site et son coût initial de 3600 €. Réalisé par Monsieur Stockli (Nay), il est régulièrement mis à jour. Sa prestation, évaluée à 2 heures de travail par mois, est portée à 600 € pour l'année.

8) RD 126 ET ZAC DE LA BASTIDE

Dans le cadre du schéma d'aménagement du centre Bourg, trois avenants sont nécessaires pour poursuivre les travaux.

- Création de 30 places de parking et d'un trottoir sur le CD 126 entre la mairie et l'église. Coût des travaux : 186.000 € TTC qui s'ajoutent aux 525.743 € déjà réalisés. Coût total de l'ensemble du projet entre le lotissement Guichot et la mairie : 711.743 €

Adopté à l'unanimité.

- Maîtrise d'œuvre : le cabinet OTCE est retenu pour un coût de 9.600 € HT (compris dans les 186.000 €).

Adopté à l'unanimité.

- Adaptation du projet de la ZAC : compte tenu de la conjoncture économique, le projet est révisé comme suit : 2.620.000 € HT de dépenses, 2.672.000 € HT de recettes. La SEPA fait savoir qu'il n'y a pas de nouvelle demande d'implantation de commerce. Laurent Aubuchou, ayant connaissance d'une candidature, demande que soit maintenue la possibilité de créer un commerce de produits du terroir. Yves Monguilhet s'étonne que M. Aubuchou n'ait pas communiqué cette information ; cela aurait permis à la SEPA de l'intégrer dans le projet. M. le Maire invite Laurent Aubuchou à demander aux éventuels candidats de se rapprocher de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

9) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- La Vallée de l'Ouzoum. Il est proposé de lui attribuer 80 €. *Adopté 15 voix pour, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU et Pierre SAUBATTE ne prennent pas part au vote.*

- « Asson Animation ». Subvention de 300 € : *Adopté 17 voix pour, Bernadette DOURROM ne prend pas part au vote.*

- Ski Club Nayais : la subvention n'est pas renouvelée. *Adopté par 16 voix et 2 abstentions.*

La séance est levée à 22 h 30

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchu

Jean Gassie

Emmanuelle Jauretche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte